

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (à l'égalité)..... 25 cent.

RÉCLAMES..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA PEINE DE MORT

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, la condamnation prononcée contre Sollelland a remis en discussion la question de l'application de la peine de mort.

Reconnaissons qu'elle n'a pas fait un pas et que les adversaires de la suppression n'ont pas beaucoup enrichi leur argumentation depuis la célèbre boutade du romancier Alphonse Karr qui, questionné sur l'opportunité de la suppression de la peine de mort, s'écriait triomphalement : « Que Messieurs les assassins commencent. »

Or, messieurs les assassins n'ayant pas « commencé » les choses sont restées dans le même état, car il ne faut pas l'oublier, la peine de mort n'a jamais été supprimée en France.

Les députés, en mal de crise philosophique et de générosité prirent un jour en pitié les assassins et pour faire une niche à leur bourreau, supprimèrent ses appointements.

Pas d'argent, pas de Suisse ! se disaient-ils, ce que l'on pourrait traduire par : « Plus d'argent, plus de bourreau, plus d'exécutions, plus de guillotine, plus de peine de mort ! »

Mais le Sénat qui passe son temps à taquiner la Chambre et à rappeler au calme les députés, jugea que la grave question du maintien ou de la suppression de la peine de mort, valait bien une discussion particulière, accompagnée de votes, de pointages, précédant, enfin ! l'éclosion d'une loi spéciale et ils rétablirent purement et simplement le crédit que la Chambre avait supprimé.

Le bourreau est donc toujours payé. Il ne travaille pas beaucoup, mais ne doit pas s'en plaindre, ou alors ce bourreau serait un drôle de corps, formant exception, ses contemporains aimant plutôt être convenablement payés pour ne rien faire du tout.

La dernière exécution capitale qui eut lieu à Paris date de 1898. Celui qui en fut le héros, était un triste sire, un gamin de dix-neuf à vingt ans qui avait assassiné son bienfaiteur et son fils. Il mourut très courageusement... comme meurent du reste tous les condamnés à mort.

Au dernier moment ils obéissent certainement à un sentiment de colère et de révolte et devant l'impossibilité de le rendre réel, de le traduire effectivement, c'est avec dédain, mépris et orgueil qu'ils s'avancent vers la « Veuve ».

Rappelez-vous l'exécution de Pranzini, assassin de deux femmes et d'une fillette : à un pas de la guillotine il souriait et disait aimablement adieu aux privilégiés et aux journalistes entourant la fatale machine.

Berland et Doré, deux gamins condamnés ensemble pour plusieurs crimes commis également ensemble, étaient deux être liés par la plus étrange amitié. Ils n'eurent qu'une querelle dans leur vie et elle éclata devant l'échafaud ; chacun de ces deux chenapans voulait être guillotiné le premier !...

Tout le monde se souvient de l'exécution de l'ami de Gabrielle Bompard qui, après avoir pendu et tassé dans une malle le malheureux Gouffé, avait encore l'audace le jour de son exécution de s'écrier sous le couperet : « Vous direz au père Grévy que c'est un assas. »

La fin de la phrase fut coupée. Ceux qui assistèrent à Lyon à l'exécution du misérable Caserio ont conservé le souvenir de l'attitude furieuse et révoltée de ce gamin anarchiste devant la mort.

Mais il ne tremblait pas, il n'avait pas peur, pas plus lui que les autres, et c'est une constatation que ceux qui par profession assistent à ces tristes drames font chaque fois.

Alors... si la guillotine est si peu effrayante pour ces gens, pourquoi maintenir la peine de mort ?

Telle est la question que l'on se pose actuellement.

Pourquoi ne pas la remplacer par autre chose ?

Le bague est parait-il devenu un véritable Paradis et l'un de nos confrères qui visita longuement nos établissements calédonniens, où les criminels échappant à la guillotine sont déportés, vient de commencer une campagne indignée contre la vie heureuse qu'ils y mènent.

Il a vu, là-bas, des forçats, libérés bien avant la fin de leur peine, devenir propriétaires, s'enrichir rapidement et mourir de vieillesse dans la peau de millionnaires.

Pour ceux-là, évidemment, le châtimement n'existe pas.

Du reste, ils en convenaient et l'un d'eux interrogé, faisait cette réponse à notre confrère :

— Ah ! si j'avais su que c'était ça le bague... il y a longtemps que j'y serai venu !

Mais cela ne prouve rien en faveur du maintien de la peine de mort.

Si le régime des bagnards est fait de trop de clémence, qu'on le modifie. Qu'on ne se laisse surtout pas dominer par de ridicules sentiments d'humanité irraisonnée.

En un mot, que l'on enlève aux Sollelland et autres meurtriers, le prétexte d'espérer après les jours heureux qu'une administration trop bienveillante prépare encore pour eux actuellement.

Que le châtimement qu'ils ont encouru redevienne réel.

Autrefois le bague était un Enfer. On en a peu à peu banni tous les vestiges de barbarie qui y régnaient et l'on a bien fait ; mais on parait avoir dépassé la mesure et alors que d'honnêtes citoyens sans travail, sans pain, sans abri, meurent comme de pauvres chiens, il est inadmissible que des criminels avérés, condamnés par la Société, vivent et meurent heureux, grâce à la sollicitude vraiment déplacée du gouvernement.

EN RUSSIE

Ce qu'on dit de l'alliance

La « Rietch » publie des articles d'hommes politiques français sur l'alliance franco-russe.

M. Leydet, vice-président du Sénat, reconnaît le droit de la démocratie française de souhaiter, mais pas d'exiger le régime parlementaire en Russie.

Il estime que les nouvelles ententes conclues par la France ne peuvent pas affaiblir l'alliance.

M. Jules Lemaître exprime le vœu que l'alliance soit maintenue.

M. Sarraut, député, croit que le malentendu découlé de l'insuffisante connaissance par le peuple français de la vraie disposition des esprits en Russie. Il déclare que la presse démocratique française ne pouvait pas trahir son programme pour l'alliance et voulait garder sa pleine liberté.

M. Siegfried, député, conseille aux Russes de suivre l'exemple de la France et de l'Espagne, qui ont guéri, en silence, les blessures de guerres malheureuses, au lieu d'attaquer d'autres pays et de montrer du doigt leurs défauts.

Un éminent homme politique français, qui n'a pas voulu publier son nom, estime que la question de l'alliance est indépendante de celle des finances. Il considère l'alliance de la Russie inconstitutionnelle et de la France démocratique comme peu naturelle, mais déclare que la République ne trahira pas une vieille amie. Il termine en disant que les Russes doivent comprendre leur situation et manifester des sentiments réconciliateurs.

Le tsarisme et le clergé

La cour diocésaine siégeant à Viatka, a frappé d'interdiction le père Tikhvinsky, membre de l'ancienne Douma, pour s'être, de parti pris, absenté de la Douma lorsque M. Stoly-

pine lut son communiqué relatif à la conspiration contre le tsar.

Plusieurs autres ecclésiastiques seront de même rendus à la vie civile. Ils se proposent d'entrer dans les Universités.

LA COUPE D'ASCOT

Quel est l'auteur du vol de la coupe d'Ascot, dérobée presque sous les yeux du roi ? Point d'interrogation et perplexité des Sherlock Holmes, qui ne découvrent rien. On prétend maintenant qu'il n'y a pas eu un vol. Un habitué legerdemain, comme on dit en anglais, aurait voulu simplement piquer, par un habile tour d'escamotage, que les trésors les mieux gardés en apparence ne sont jamais à l'abri d'un tour de passe-passe. Le nom de l'émule de Robert Houdin se prononce déjà. Les mieux informés citent un jeune Français bien apparenté, qui aurait parié de donner cette leçon aux argus de la police britannique. Quant à la coupe, elle reviendrait bientôt, aussi mystérieusement qu'elle est partie. Ce serait un grand événement. A Scotland Yard, où réside la brigade des recherches, on reste sceptique et on croit que celui qui a emporté le prix de la course court encore ou qu'il a passé la Manche sans attendre le tunnel.

Les potins de Londres

On potine maintenant à Londres comme à Paris. Sir Henry Campbell Bannerman fait les frais du dernier commérage. Ces jours-ci, on assurait que le premier ministre, veuf depuis l'année dernière, allait convoquer en secondes noces, malgré ses soixante et onze ans. Il n'en est rien, en réalité, mais on sait qu'il aime les douceurs de la famille et c'est ce qui suggère les racontars. Il est amicalement entouré de sa cousine, Mrs. Campbell, divorcée, et d'une dame suédoise qui fut très liée avec sa femme. L'une et l'autre, d'un certain âge sont aux petits soins pour lui. Elles lui préparent son thé, lui découpent ses revues et n'oublient point le dernier roman français qu'il lit assidûment passionnément que le faisait son prédécesseur au pouvoir, M. Gladstone.

Il n'en résulte point qu'il veuille se remarier.

J'ai été heureux une fois, dit-il philosophiquement. On ne gagne pas deux gros lots de suite.

INFORMATIONS

Les Elections cantonales

A midi et demi, le ministère de l'intérieur communique la statistique suivante :

Résultats définitifs : 1.440. Il n'y a pas eu de résultats proclamés dans les dix cantons suivants : Coursan et Durban (Aude), Olmi, Capella (Corse), Olenzat, Montpellier (1^{er}) et Agde (Hérault), Cazauban (Gers), Montcuq (Lot), Raon-l'Étape (Vosges) et Villebrunier (Tarn-et-Garonne).

Dans 1.301 cantons, les élections sont terminées ; il y a ballottage dans 139 cantons. Ces 1.301 élections se répartissent comme suit : Réactionnaires, 254 ; nationalistes, 10 ; progressistes, 137 ; républicains de gauche, 399 ; radicaux et radicaux socialistes, 565 ; socialistes indépendants, 17 ; socialistes unifiés, 19.

Sièges perdus : Réactionnaires, 21 ; nationalistes, 16 ; progressistes, 47 ; soit un total de 84 sièges. Sièges gagnés : Républicain de gauche, 15 ; radicaux et radicaux socialistes, 85 ; socialistes indépendants, 2 ; socialistes unifiés, 2. Soit un gain total de 84 sièges.

D'après les renseignements fournis à ses collègues par M. Clemenceau, sur les 125 ballottages des élections

au conseil général, 112 sont favorables aux républicains et 13 défavorables.

La chasse

M. Ruau a signé le décret d'ouverture de la chasse. Le ministre de l'agriculture est revenu tout exprès de Toulouse.

La date d'ouverture est fixée au 15 août pour les départements formant la première zone — zone qui comprend tous les départements du Midi. — Autour de Paris, l'ouverture aura lieu le dimanche 1^{er} septembre ou, au plus tard, le dimanche suivant 8 septembre.

On dit au ministère de l'agriculture que le gibier sera cette année, s'il faut en croire les inspecteurs des forêts, plus abondant que jamais.

Les syndicats viticoles et les Fraudeurs

Le syndicat national de défense de la viticulture française, qui comprend parmi ses adhérents 360 sociétés viticoles, était intervenu contre le sieur Thibourdeau, marchand de vin en gros à Paris, pour avoir procédé à une opération de mouillage contraire, dit l'arrêt, aux intérêts de la viticulture française.

Le sieur Thibourdeau avait plaidé que le syndicat national ne comprenant pas l'unanimité des viticulteurs de France, ce syndicat était sans qualité pour le poursuivre. Cette prétention, plutôt osée de la part du sieur Thibourdeau, a été rejetée.

Il est bon que tous les viticulteurs sachent bien que tous les syndicats viticoles auxquels la loi de 1894 a donné la personnalité civile, sont aptes à poursuivre la répression des fraudes qu'ils découvrent et à se porter partie civile dans les procès.

Au Maroc

Voici quelques détails sur le combat entre les amis de Raisouli et les troupes impériales :

D'horribles trophées du combat sont arrivés à Tanger dans l'après-midi, en même temps que huit prisonniers faits par les troupes chérifiennes. Il y avait neuf têtes coupées, qui avaient été salées pour être conservées, suivant la coutume marocaine. Ces horribles trophées de victoire seront exposés à la porte principale du grand Sokko, tandis que les prisonniers seront écroués à la prison d'Alcabraz.

Sur le combat lui-même, on a les détails suivants : la bataille a été commencée par les troupes du sultan qui ouvrirent le feu du haut d'une montagne sur les partisans de Raisouli. Ensuite, après un instant de repos, la lutte recommença et les troupes du sultan réussirent à s'emparer de la position de leurs ennemis. Un combat corps à corps s'engagea alors, au cours duquel il y eut de graves pertes des deux côtés. Finalement les partisans de Raisouli prirent la fuite, abandonnant leur campement aux mains des troupes chérifiennes.

Les soldats blessés, qui ont été envoyés à Tétuan, persistent à affirmer que le caïd Mac-Léan s'est sauvé ; mais on n'a pas pu avoir de renseignements précis. Bien que la plupart des tribus aident Raisouli, on croit que le progrès des troupes impériales aura pour effet de les contraindre à aider maintenant le gouvernement à combattre Raisouli. Dans ce cas, la position de celui-ci deviendrait difficile.

Quelques Statistiques

Sous le rapport de l'instruction générale, le contingent incorporé en 1906 comprenait : complètement illettrés, 11,044 ; sachant lire seulement, 5,086 ; ne sachant que lire et écrire, 78,001 ; degré d'instruction inconnu, 163,196.

Le plus grand nombre d'illettrés se rencontre dans les départements suivants : Nord, Morbihan, Pas-de-Calais, Dordogne, Seine-Inférieure, Haute-Vienne, Côtes-du-Nord. A l'autre ex-

trémité de l'échelle, nous trouvons : Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Doubs, Jura, Ardennes, Savoie.

Les maladies et infirmités qui ont motivé le plus d'exemptions dans la classe 1905 sont : faiblesse de complexion, 2,312 ; tuberculose des autres organes, 1,141 ; maladies des yeux, 2,831 ; hernies, 846 ; idiotie et crétinisme, 1,138 ; épilepsie, 512 ; aliénation mentale, 341.

Les ouvriers agricoles sont représentés dans la classe 1905 par une proportion de 39,70 0/0 ; viennent ensuite les ouvriers en métaux, 7,64 0/0 ; les ouvriers en bois, 5,2 0/0 ; sans profession, 4,47 0/0 ; employés de bureaux, 2,39 0/0 ; ouvriers en pierres, 3,3 0/0 ; ouvriers des manufactures, 2,71 0/0.

Le nombre des engagements volontaires contractés en 1906 s'élève à 28,588, dont 3,160 pour les équipages de la flotte, 1,617 pour les troupes coloniales, 20,036 pour les troupes métropolitaines, 3,771 pour les régiments étrangers, les tirailleurs algériens et les spahis.

Le total des rengagements des sous-officiers s'élève à 9,923 ; celui des caporaux et soldats, à 2,030. En outre, 1,029 sous-officiers, caporaux, brigadiers ou soldats ont été commissionnés.

Le Chef d'état-major français en Russie

Le général Brun, son aide de camp, le commandant Crepey, le général Waghak ont été reçus en audience par l'impératrice au grand palais de Péterhof.

Après le déjeuner au palais, le général Brun, le commandant Crepey et le général Woghak sont partis en taïka pour le camp de Krasnoïé-Sélo, où ils ont été reçus en audience par le généralissime grand-duc Nicolas et la grande-duchesse Anastasia.

Après l'audience, les hôtes français et l'attaché militaire à l'ambassade de France, le général Moulin, ont assisté aux exercices de la garde impériale, auxquels ont pris part les chasseurs et l'artillerie. A 6 heures du soir, le général Brun est parti en automobile pour la station de Krasnoïé-Sélo d'où, dans un wagon salon, il est retourné à Saint-Petersbourg avec les officiers qui l'accompagnaient.

A propos du renvoi de la classe 1908

L'Express de Mulhouse publie le récit d'une conversation intéressante d'un de ses rédacteurs avec « un personnage politique français considérable » au sujet du renvoi des classes 1908 et 1904 et de la retraite de plusieurs généraux, ce personnage politique, parlant de l'attitude des généraux, dit qu'ils avaient l'unique mission de préparer la guerre et qu'ils se sont attribués des responsabilités qu'ils n'ont pas.

« Ils ont oublié, ajoute-t-il, qu'il y a au dessus d'eux un gouvernement responsable qui, lui, la tâche d'éviter la guerre. Le gouvernement français n'aurait pas été assez fou pour livrer son pays aux entreprises possibles d'un adversaire, s'il n'avait pas la garantie que cet adversaire ne profiterait pas de la diminution des effectifs de l'armée. »

M. Clemenceau (a poursuivi le personnage interviewé), qui n'est pas un germanophile, et le général Picquart qui est un patriote, n'auraient jamais accepté de réduire l'armée de 140.000 hommes, s'ils n'avaient eu l'assurance qu, si vous voulez, la certitude qu'ils n'avaient rien à craindre. Le cabinet Clemenceau a prouvé qu'il ne tenait pas à rester au pouvoir. Il serait certainement parti si la majorité lui avait marchandé son appui. Il est donc impossible que ce gouvernement ait accepté la responsabilité de renvoyer plus de la moitié de l'armée dans ses foyers s'il n'avait pas eu la certitude de pouvoir le faire en toute sécurité.

Les poursuites contre les maires

Le procureur général de Montpellier a demandé aux parquets de son ressort, de lui signaler les maires qui ont contrevenu aux dispositions de l'article 1039 du Code de procédure civile, ainsi conçu :

« Toutes les significations faites à des personnes publiques, proposées pour les recevoir, seront visées par elles sans frais sur l'original. En cas de refus, l'original sera visé par le procureur de la République près le tribunal de première instance de leur domicile. Les refusants pourront être condamnés sur les conclusions du ministère public, à une amende qui ne pourra être moindre de 5 fr. »

Une instruction judiciaire est ouverte contre les individus de Pennautiers qui, à la suite de la démission de la municipalité, ont envahi la mairie et brisé les meubles dans la salle du Conseil municipal.

Le Vatican et les modernistes

On mande de Munich au Berliner Tageblatt que les feuilles munichoises du centre sont excessivement satisfaites de l'échange de lettres entre le comité du monument de Schell et le Vatican. Le Bayerische Courier accuse les libéraux d'avoir embrouillé l'affaire. Le Neues Münchner Tagblatt écrit : « Nous sommes contents de voir que notre avis qu'il serait nécessaire de mieux informer le Saint-Père a été pleinement confirmé par l'échange des lettres. »

La revue francfortoise Das freie Wort publie une lettre de Schell du 25 mars 1899 adressée au docteur Ernest Hauviller, et qui contient le texte littéral de la formule de soumission. Elle est conçue dans les termes suivants :

Je me soumetts par la présente au décret de la congrégation romaine de l'Index, qui a ordonné la mise à l'index de mes œuvres, dans l'obéissance et le respect qui lui sont dus.

Wurzburg, le 1^{er} mars 1899.

Docteur H. SCHELL

Professeur de théologie

L'Allemagne et les Ballons dirigeables

Les progrès accomplis en France par les ballons dirigeables commencent à émuouvoir sérieusement l'opinion publique et les autorités militaires allemandes et l'on parle de prendre des mesures sévères pour interdire « la liberté de l'espace » dans toute l'étendue de l'empire. On fait valoir qu'aucun texte de loi n'empêcherait actuellement un dirigeable français d'évoluer au-dessus d'une forteresse allemande et d'en prendre des vues photographiques. Il est donc question de réserver au gouvernement seul le droit de construire, de posséder et de faire manœuvrer les dirigeables.

A partir du jour où le Reichstag aurait voté cette loi, tous les ballons allemands seraient expropriés, et les étrangers rigoureusement bannis. On aurait le droit de faire feu sur tout ballon étranger qui franchirait illégalement la frontière et de traiter les aéronautes comme des espions.

En outre, un arrangement international serait conclu, aux termes duquel, dans les pays frontières, tous les dirigeables seraient tenus de rester à une distance d'au moins 15 kilomètres de tout travail de fortification.

Au cœur du Thibet

Des lettres envoyées de Schigatze (Thibet), par l'explorateur suédois Iven Hedin, viennent d'arriver à Stockholm. Ces lettres montrent que cette région, dont l'accès est difficile, est loin d'être aussi inhospitalière et aussi fermée à tout contact étranger que le prétendait la légende.

Iven Hedin a été bien accueilli par les Thibétains et a même réussi à faire une escale d'entrée triomphale dans leur ville sainte de Schigatze où réside « tachi lama », considéré par les bouddhistes comme l'incarnation

de la divinité. Le tachi lama a envoyé quelques-uns de ses fonctionnaires au campement du docteur Hedin pour lui souhaiter la bienvenue et lui dire qu'il serait heureux de le recevoir le lendemain matin.

Hedin décrit cette entrevue comme l'événement le plus intéressant de toute sa vie ; il est plein d'admiration pour le tachi lama un adolescent de vingt-cinq ans : « La bonté et l'innocence luisent dans ses yeux et toute sa personne est empreinte d'une dignité naturelle et incomparable. » L'entrevue a duré, le premier jour, plus de trois heures, et le tachi lama s'est montré doué d'une rare intelligence. Il était parfaitement au courant de tout ce qui se passe dans le monde.

Le lendemain, il a de nouveau reçu le docteur Hedin, lui a permis de la photographie et a demandé la permission de photographier lui-même le docteur avec un appareil perfectionné. Les opérations semblent avoir parfaitement réussi. Le tachi lama a fini par dire que le docteur n'aurait qu'à exprimer le désir pour que tous les temples lui soient ouverts, que tout lui soit montré. Il a exprimé

l'espoir qu'il reverrait un jour le docteur, qui serait toujours le bienvenu à Schigatzé, et il a comblé le voyageur suédois de cadeaux précieux.

Petites Nouvelles

On annonce que M. Briand, ministre de l'instruction publique, prononcera dimanche un grand discours à Besançon.

— La Cour d'assises des Bouches-du-Rhône vient de condamner à mort le nommé Fantone qui à Marseille tira des coups de revolver sur les agents.

— On mande de Ischl que le roi d'Angleterre rendra visite à l'empereur François-Joseph le 14 août à Ischl.

— Des négociations sont engagées entre les gouvernements brésilien et chilien pour la création d'une ligne directe de navigation entre les deux pays.

— A Dosen (Pologne allemande), M. Kowalski, rédacteur de la Gazette Grudziadzka a été condamné à 6 semaines de prison, pour offense au ministre d'Etat.

Tous Républicains

« Quels que pussent être les résultats des élections de dimanche dans le Lot, l'idée républicaine n'en pouvait recevoir aucune atteinte ».

Ainsi s'expriment les feuilles à la dévotion du sénateur panamitard !

Les fondateurs des groupes de l'Action Libérale, les palabreurs des cercles de la Jeunesse catholique, sont aujourd'hui consacrés « républicains ».

Par quel prodige ? la Petite Gironde nous l'explique de la façon suivante :

« Tous les candidats se réclament d'un programme démocratique ».

Il a donc suffi aux Ayrolles, Mourguès, Cadiergues, Phalip, etc., de se déclarer républicains pour qu'immédiatement ils soient reçus dans le parti... opportuniste.

Faut-il que les rangs de ce parti s'éclaircissent pour qu'il soit fait appel aux réacteurs, qui, il y a quelques semaines encore, acclamaient les délégués de M. Piau.

Et dès lors, on comprend amplement pourquoi les électeurs se montrent de plus en plus méfiants à l'endroit de ces candidats et du parti qui a osé les admettre dans son sein.

L. B.

SAUVETEUR !

M. Munin-Bourdin, candidat black-boulé au Conseil général dans le canton de Castelnaud n'est pas encore satisfait.

La veste que dimanche les électeurs lui ont confectionnée n'est pas de son goût ; il exige qu'elle soit retaillée.

Estimant qu'à Castelnaud il n'a trouvé que de mauvais tailleurs, il s'est rendu dans le canton de Luzech.

C'est du luxe pour un prolo comme lui qui n'a pas besoin de dépenser mal à propos les 15.000 francs qu'il ne voulait pas mais qu'il empêche !

Il paraît que M. Munin-Bourdin fut prié par la coterie de se présenter dans le canton de Luzech au scrutin de ballottage.

Mais aussi cuisiné que soit le black-boulé de Castelnaud, il répondit aussitôt : « Merci, je sors d'en prendre ».

Et il tourna les talons : c'est tout au plus si l'on put obtenir de lui qu'il accompagnât le tabellion dans le canton de Luzech.

Voilà pourquoi mercredi une automobile emporta vers ce canton de Luzech dont le républicain Pendaries sera le Conseiller général, le député Munin-Bourdin, candidat malheureux le 28 juillet à Castelnaud et le tabellion Mourguès qui sera candidat malheureux à Luzech, le 4 août !

Faut-il que la coterie soit désemparée pour prendre comme sauveur un homme qui n'a pas pu se tirer lui-même d'affaire !

LOUIS BONNET.

Autour de la Séance

La séance de mardi n'aurait pas offert grand intérêt si M. Cayla n'avait daigné rompre la monotonie de la lecture des rapports.

M. Cayla est un édile terrible : oh non pas que son intervention dans les diverses discussions entraîne gêne, empêche la majorité républicaine de prendre toute décision conforme à l'esprit républicain, mais voilà, M. Cayla se croit obligé de placer son mot dans les diverses discussions.

Et il place son mot. Il provoque même des discussions. C'est ainsi qu'à la séance de mardi, M. le maire ayant dit que la caisse municipale n'était pas riche, M. Cayla s'écria : « nous sommes assez riches du moment qu'on illumine pour les étrangers, pour les arrivistes ! »

Venant à la suite d'une question relative à des réparations à exécuter dans les bâtiments scolaires, cette exclamation étonna tout d'abord.

M. le maire en saisit la portée. « C'est une interpellation que vous m'adressez, monsieur Cayla ! »

Et M. Cayla s'expliqua ; M. le maire répondit.

Dans le compte rendu de la séance, qu'on peut lire d'autre part, nous donnons les détails de cette petite scène au cours de laquelle M. le maire tint son rôle de façon parfaite.

Oui, j'ai donné l'ordre dimanche d'illuminer l'hôtel de ville, dès l'annonce de la victoire républicaine, dit-il en substance. Il en sera de même chaque fois que les républicains seront victorieux.

Le public très restreint qui se trouvait dans la salle applaudit les déclarations de M. le Maire.

Eh bien nous aussi nous croyons devoir ajouter nos bravos à ceux des quelques citoyens qui assistaient à la séance de mardi.

Avec ça que si M. Cayla et ses amis avaient été au pouvoir ils n'auraient pas illuminé en l'honneur des réacteurs si ceux-ci avaient été élus !

M. le maire a répondu comme il convenait de répondre ; la municipalité de Cahors est républicaine ; tout ce qui intéresse le parti républicain ne peut la laisser indifférente.

Dimanche les élections cantonales ont été un triomphe pour le Bloc ;

LOUIS BONNET.

Aux Electeurs Républicains du Lot

CITOYENS,

Vous avez entendu notre appel.

Vous avez relevé l'insolent défi des Béral, des Rey et des Bourdin.

Vous avez déjoué les manœuvres des chefs déguisés de la réaction.

Merci de tout cœur et honneur à vous !

Ce n'est pas seulement le Lot ; c'est la France républicaine tout entière qui a remporté, dimanche, une victoire décisive : près de GENT sièges gagnés, par nos amis, aux élections cantonales !...

Par cette claire manifestation de sa volonté, le pays a montré qu'il entend voir se réaliser les réformes économiques et sociales du programme radical et plus particulièrement l'impôt sur le revenu.

Le triomphe du 28 juillet est la condamnation définitive des manœuvres jésuitiques et des programmes rétrogrades.

Vous surtout, électeurs du Lot, malgré les efforts audacieux de la réaction conduite par Béral, Rey et Bourdin, vous avez donné le plus bel exemple de fidélité et de discipline républicaines.

Grâce à vous, la COALITION EST ÉCRASÉE.

Pour compléter cette magnifique victoire, le canton de Luzech enverra, dimanche prochain, au Conseil général, notre ami Pendaries.

Pendaries, cet enfant du pays, dont tout le monde connaît la haute valeur, les profondes convictions démocratiques ;

Pendaries qui saura défendre avec énergie et intelligence les intérêts de son canton.

Electeurs de Luzech, debout pour ce dernier effort.

Vive la République démocratique !

Vive la République honnête !

Cocula, Sénateur ;
Bécays & Malvy, Députés ;
Pauliac, Président du Conseil général ;
Darquier, Président des comités radicaux de l'arrondissement de Cahors.

De Monzie, Peyrichou, Couderc, Larnaudie, Murat, Boyer, Fontanille, Margis, Cocula, Laverdet, conseillers généraux.

Gélis, Mazières, Filhol, Cayla, Deltail, Dournès, Mage, Bex, Baspeyras, Granouillac, Larnaudie, conseillers d'arrondissement.

Ça ne va pas mal

Comment ça va ? — Ça ne va pas mal ; au contraire, ça va bien. — Et vous ? — Très bien, merci.

Tel est le petit dialogue qui pourrait s'échanger entre les réacteurs et les républicains.

Le compte rendu que le *Republicain* publie du résultat des élections cantonales donne en effet l'impression que tout est pour le mieux dans son monde.

Hou ! hou ! dans tous les cantons nous sommes battus, mais ça n'y fait rien ; heu ! heu, ça ne va pas mal !

Mais nous l'avouons en toute sincérité, nous n'osions pas espérer trouver cet aveu dans les colonnes de la feuille des sénateurs renégats et traîtres au parti républicain.

Qui le sénateur Béral est bien malade ; il est fini.

Mais le dernier paragraphe du compte rendu de notre confrère opportuniste est suggestif !

« Quant au conseil d'arrondissement, nos adversaires feront sans doute grand bruit autour de l'élection de Cazals. Libre à eux. Nous dirons seulement qu'ils avaient devant eux un malade, qui succombe sans avoir lutté ».

Quel est donc ce malade ? N'est-ce pas du sénateur panamitard dont il est question ?

Le fait est que celui-là est bien le malade, le moribond que l'effort du 28 juillet a anéanti, brisé à jamais.

Mais nous l'avouons en toute sincérité, nous n'osions pas espérer trouver cet aveu dans les colonnes de la feuille des sénateurs renégats et traîtres au parti républicain.

Qui le sénateur Béral est bien malade ; il est fini.

Regrets superflus !

LOUIS BONNET.

blouïe, elle a salué ce triomphe.

Et la population cadurcienne a approuvé la dépense de quelques francs de frais d'illumination, car si M. Cayla estime que la ville n'est pas assez riche pour se payer un tel luxe, la population cadurcienne à son tour estime que parmi elle, dans les maisons les plus pauvres, les fêtes importantes sont toujours célébrées.

D'autre part, un qualitatif mérite d'être relevé : M. Cayla a parlé d'étrangers, puis d'arrivistes.

Qu'entendait-il par cette expression « arrivistes ? » Etait-elle, de sa part, injurieuse ? nous ne pouvons le croire, car M. Cayla sait trop qu'il est des présidents de tribunaux de Commerce qui n'hésitent pas, pour obtenir la croix de la Légion d'honneur à s'adresser à ceux-là qu'il traite d'« arrivistes ! »

LOUIS BONNET.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir à 8 heures 1/2, sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

Étaient présents : MM. Darquier, Carlin, Cayrac, Suquet, Dézes, Cagnac, Ressiguié, Arnaudet, Fernandès, Dulac, Bris, Agar, Bras, Cayla, Billières, Oriac.

M. Suquet est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil donne un avis favorable aux demandes de soutiens de famille formées par MM. Delpont Jean, Crabol Jean-Pierre, Malique Jules, Malapeyre Jean, Contou Paul.

Renvoyée à la commission des finances une demande de subvention formée par l'administration du Lycée Gambetta pour la construction d'un 4° dortoir avec cabines au dit lycée : la dépense s'élèverait à plus de 3.000 franc et à ce sujet M. le maire fait observer que le budget municipal ne peut se permettre de telles dépenses alors que les établissements primaires ont besoin de réparations.

Une demande de subvention en faveur du syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy est renvoyée à la commission des finances.

M. le maire est autorisé à renouveler l'indemnité allouée à M. Sasmayoux, concierge du tribunal, pour entretien du logement au tribunal du président de la cour d'assises.

M. le maire demande au Conseil de vouloir bien approuver le traité qu'il a passé avec M. Donis Albert, pour les droits de place.

M. Donis a été déclaré adjudicataire pour la somme de 11.200 francs pendant 4 ans.

M. Dézes soutient la mise en régie de ce service.

Le Conseil approuve le traité, Main levée est donnée à M. Luc pour un immeuble qu'il a acquis rue Rousseau.

MM. Cayla et Dulac sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes consulaires.

M. Dézes, au nom de la Commission des finances, présente l'état dressé par le receveur municipal sur les cotes irrécouvrables. — Approuvé.

Le même rapporteur propose d'accorder des dégrèvements et remboursements demandés pour le Collège. — Approuvé.

Sur le rapport du même, le Conseil approuve le compte de gestion du bureau de bienfaisance.

M. Suquet, rapporteur de la Commission des finances, présente le compte administratif et le compte de gestion du Receveur municipal qui sont approuvés.

Le même rapporteur présente les comptes du Collège, pour l'Internat et l'Externat.

M. Cayla, à ce sujet, dit que le Collège coûte bien cher et il demande où en sont les démarches pour la transformation du Collège en Lycée.

M. le Maire répond que chaque fois qu'il en aura l'occasion et que chaque fois qu'il en aura l'occasion, il réclamera cette transformation.

M. Cayla réplique : « Mais il faudrait alors demander la transformation du Collège en Ecole primaire supérieure. »

M. le Maire fait comprendre à M. Cayla que cette transformation ne saurait convenir à la ville. Et l'incident est clos.

Les budgets de l'Internat et de l'Externat du Collège sont adoptés.

M. Cayrac au nom de la Commission des travaux publics indique que des travaux urgents doivent être exécutés à l'école communale de la rue du Lycée. Le devis est de 8.000 francs. La Commission demande que M. le Maire soit autorisé à traiter de gré à gré, afin de gagner du temps, pour que les travaux soient effectués pendant les vacances et terminés à la rentrée des classes.

Une discussion s'engage à ce sujet. M. Cagnac demande pourquoi on emploie de si fortes sommes à des réparations à l'école de la rue Lycée, alors qu'à l'école des Carmes il y a suffisamment des locaux pour installer une seconde école de garçons.

Il rappelle qu'une délibération fut prise dans ce sens, il y a quelques années, par le Conseil.

M. le Maire répond qu'il est d'accord

avec M. Cagnac sur le principe de la création d'une école nouvelle de garçons.

Mais en l'espèce, la question est différente : les crédits demandés pour des répartitions à effectuer ; la somme de 8 000 francs ne sera pas perdue, puisqu'elle est destinée au renouvellement du matériel et à la construction d'un préau.

D'autre part, 3 classes dans le bâtiment des Carmes, face à la maison Vincent, sont occupées par l'école maternelle. Si l'on supprime ces 3 classes, il faudra placer les enfants dans le bâtiment nouveau qui a été construit dans le jardin. Or, chacun sait qu'il est impossible de créer des classes dans ce bâtiment.

En outre, en réponse à plusieurs questions, M. le maire dit que ce bâtiment pourra servir à diverses sociétés locales. Il faut attendre.

Continuant ses explications aux diverses objections, M. le maire fait entrevoir ensuite la possibilité, dans un avenir peut-être prochain de l'occupation d'un nouvel établissement qui pourrait être acquis par la ville.

M. le maire indique également que l'établissement actuel des Carmes a été examiné par la municipalité pour l'installation de logements réservés aux institutrices de Cahors, et que dès lors, on ne pouvait songer à donner suite au projet préconisé par M. Cayrac.

Ces explications données, l'incident est clos ; et les conclusions du rapport de M. Cayrac sont adoptées à l'unanimité.

Un incident

A la fin de ses explications relatives à l'établissement des Petits-Carmes, M. le maire déclara que la ville n'était pas riche.

M. Cayla aussitôt, trouva l'occasion de placer son mot.

« Nous sommes cependant assez riches pour payer les frais d'illumination de l'Hôtel de Ville quand des étrangers, des arrivistes sont élus, alors qu'on n'a pas illuminé lorsque nous avons été élus. »

A cette allusion M. le maire répond nettement qu'en effet dimanche, quand le résultat des élections fut connu, il avait non seulement autorisé, mais donné l'ordre d'illuminer l'Hôtel de Ville.

De cet acte, M. le maire déclare en prendre l'entière responsabilité : « Chaque fois, dit-il, que nous aurons une victoire républicaine, je donnerai l'ordre d'illuminer. Et si le Conseil municipal me blâme, je suis ce qui me reste à faire. C'est pourquoi M. Cayla, je vous invite à déposer contre moi une motion de blâme. »

Mais quant au reproche de M. Cayla qui déclare que je n'ai pas fait illuminer lors des élections municipales dernières, je suis obligé de dire qu'à ce moment je n'étais pas maire de Cahors.

« Cependant si l'an prochain, mes amis de la majorité municipale sont avec moi réélus, j'affirme que je donnerai l'ordre d'illuminer pour fêter le succès des républicains. »

Des bravos éclatent dans la salle. M. Cayla s'écrie : « Nous sommes tous républicains ! »

M. Oriac ayant ajouté : « Vous êtes les maîtres messieurs », M. le maire réplique : « Je vous promets, messieurs, que si vous devenez les maîtres un jour, je ne vous reprocherai pas d'illuminer pour vos amis. J'attendrai de remonter au pouvoir pour illuminer alors en faveur de mes amis les républicains. »

Ces mots d'un esprit plein d'a-propos, provoquent les sourires de tous, conseillers et auditeurs et l'incident est clos.

M. Cagnac, rapporteur de la Commission des travaux publics, présente plusieurs rapports au sujet de travaux ou de cession de terrains pour chemins vicinaux.

Toutes les conclusions présentées par la Commission sont approuvées et la séance est levée à 10 h.

Ecole Normale d'Instituteurs

Sont admises définitivement M^{lles} :

1. Laborerie, Ecole primaire supérieure de Moncuq.

2. Rigal, Ecole pr. sup. de Gourdon.

3. Bayle, Ecole pr. sup. de Montcuq.

4. Gishert, id.

5. Teulet, Ecole primaire de Martel.

6. Albert, Collège de jeunes filles de Cahors.

7. Lecheveau, Ecole primaire sup. de Gourdon.

8. Monrayssé, Ecole primaire supérieure de Montcuq.

9. Billard, id.

10. Castagné, Cours comp. de Figeac.

11. Delrieu, Ecole pr. s. de Montcuq.

12. Lacombe, Cours comp. de Souillac.

13. Cépède, Ecole pr. sup. de St-Céré.

14. Portal, Ecole pr. sup. de Montcuq.

15. Taupiac, Ecole primaire de Beaumont-de-Lauragne.

Liste supplémentaire

1. Debéda, Cours comp. de Souillac.

2. Dardenne, Ecole pr. sup. de Saint-Céré.

3. Reillac, Ecole pr. sup. d'Excideuil.

4. Paganel, Ecole pr. sup. de Montcuq.

Ecole Normale d'Instituteurs

Sont admises définitivement MM :

1. Cocula, Ecole pr. sup. de Martel.

2. Constans, Cours comp. Prayssac.

3. Saderne, Ecole pr. sup. de St-Céré.

4. Mirabel, id.

5. Couderc, Ecole pr. sup. de Luzech.

6. Larnaudie, id.

7. Sclafar, Ecole pr. sup. de Martel.

8. Colse, Ecole pr. sup. de Montcuq.

9. Brugalières, Ecole primaire sup. de Martel.

10. Combes, Cours comp. de Cahors.

Liste supplémentaire

1. Vayssières, Cours comp. de Puy-l'Évêque.

2. Les ure, Ecole pr. sup. de St-Céré.

3. Deltail, Ecole pr. sup. de Luzech.

4. Boulzaguet, Cours complémentaire de Prayssac.

Nomination

M. Agulhon, secrétaire particulier du préfet de la Haute-Garonne, est nommé chef de cabinet de M. Lerebourg, le nouveau préfet du Lot.

Aggrégation

Parmi les candidats admis aux épreuves écrites de l'aggrégation, nous sommes heureux de relever les noms suivants :

Aggrégation d'histoire : M. Talbert.

Aggrégation d'allemand : M. Lamarque.

Aggrégation de grammaire : M. Percherancier.

Nous adressons nos félicitations aux lauréats.

L'ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse a été fixée pour le département du Lot, au 25 août.

La rentrée du 7^e

Jeudi matin à 5 h 30 le 7^e d'infanterie qui depuis deux mois environ se trouvait à Carcassonne est rentré à Cahors.

C'est avec satisfaction que la nouvelle de son retour a été accueillie par la population.

Comme les années précédentes la jeunesse du quartier s'emploiera à bien faire les choses.

Aucune distraction ne manquera : les jeux divers seront nombreux et certainement attireront dans ce quartier une foule nombreuse.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 juillet

Au début de cette audience le tribunal correctionnel de notre ville a infligé 15 jours de prison pour vagabondage d'habitude, au nommé Mougard Christophe-Arsène, âgé de 48 ans, sans profession ni domicile fixe.

Viennent ensuite les affaires suivantes :

Le sieur Gauteron Claude, peintre, sans domicile fixe, âgé de 33 ans, est condamné à 8 jours de prison pour vagabondage.

Le nommé Coste Gilbert, âgé de 28 ans, né à Puy-l'Évêque, est prévenu de coups et bless

Nos DÉPÊCHES

Telegrammes reçus hier :

Paris, 31 juillet, 1 h. 40 s.

Libération de Ferroul

La chambre des mises en accusation de Montpellier se réunira vendredi pour statuer sur la libération provisoire de Ferroul et de ses co-détenus.
La libération est certaine.

A Lodz

Pendant les perquisitions dans les usines de Lodz hier, des bagarres ont éclaté entre la police, les soldats et les ouvriers dont plusieurs furent tués.
Le parti socialiste a proclamé la grève qui est presque générale aujourd'hui.

Telegrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 1^{er} août, 1 h. 4 s.

La loterie de la Presse

A la loterie de la Presse le numéro 13.422 de la série 24 gagne 100.000 francs.

Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1905, le numéro 206.425 gagne 100.000 fr.

Au Maroc

Les croiseurs « du Chayla » et « Condé » font à Toulon des préparatifs importants : ces bâtiments prendront le large dans la soirée pour le Maroc.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

L'ÉLECTION de LUZECH

Réunion électorale

M. Pendaries, le candidat des républicains se trouvait à Luzech, mardi, jour de foire. Entouré de nombreux amis il s'est rendu à la mairie où a eu lieu une réunion publique à laquelle assistaient plus de 400 électeurs.

M. Pendaries a remercié les citoyens qui lui avaient accordé leur confiance, et il a fait appel à l'union la plus étroite de tous les groupes républicains.

La lutte n'est pas terminée, elle continue, plus âpre, plus violente ; assurera le succès final : dimanche, nul n'en doute, il sera éclatant.

Les nombreux électeurs qui écoutaient le distingué et éloquent candidat lui ont fait une ovation grandiose. Longtemps M. Pendaries a été acclamé.

Toutes les mains se tendaient vers le candidat des républicains, qui tous, dimanche affirmeront sur son nom leur intention d'en finir avec la triste et haineuse réaction groupée autour du sénateur panamitar Béral.

Les électeurs du canton de Luzech ne sauraient en effet donner l'investiture à un candidat de droite qui est à la merci du haineux, du rageur et du véreux sénateur.

Ils acclameront l'honnête candidat qu'est Pendaries aux cris répétés de vive la République, à bas les politiciens de la coterie louche et malfaisante des Béral, Rey, Bourdin.

APPEL DE M. PENDARIES

Aux électeurs républicains du canton de Luzech

Mes chers concitoyens,
Par 1.202 voix contre 1.135 attribuées au candidat réactionnaire et 250 à l'honorable M. Delbail, vous avez confié au candidat de la discipline républicaine l'honneur de conduire à la victoire, dimanche prochain, les troupes républicaines.

Je ne failirai pas au devoir qui m'incombe et je reprends immédiatement la lutte que le scrutin de dimanche n'a fait qu'interrompre.

Trêve aux divisions locales ! Que partent les mesquines questions de personnes disparaissent devant l'intérêt supérieur de la République !

Notre canton vaudra suivre le magnifique élan donné par Castelnaud, Limogne, Lauzès, Cahors, Martel, St-Germain etc., et achever la déroute d'un parti qui n'ose même pas arborer son drapeau et qui a le cynisme de se réclamer de la République alors que pour triompher il fait appel aux pires procédés des régimes déshonorés : la violence, l'intimidation, le mensonge.

Il ne voudra pas confier ses intérêts à un homme sans autorité, sans prestige et sans crédit auprès des pouvoirs publics, qui a inauguré dans sa commune la dictature de la terreur, et qui pour mieux capter les suffrages et la confiance des républicains — qu'il a toujours odieusement persécutés chez lui — ne craint pas de se recommander d'un personnage éminent, certes, qui a occupé et qui occupe une des plus hautes fonctions de l'Etat, mais dont la plus élémentaire discrétion commandait de ne pas jeter le nom dans la lutte actuelle sans s'être, à l'avance expressément assuré, non seulement qu'il approuvait de tous points le programme présenté aux électeurs, mais encore et surtout qu'il consentait à donner son investiture publique à une candidature entourée d'une équivoque certaine.

Aux urnes donc, citoyens, en rangs serrés et compacts pour le triomphe de l'idée républicaine.
Parnac, le 29 juillet 1907.

A. PENDARIES,

Propriétaire et conseiller municipal de Parnac,

Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chevalier de la Légion d'honneur.

RÉUNION PUBLIQUE

M. Pendaries a adressé la lettre suivante à son concurrent clérical, M. Mourguès :

Parnac, le 1^{er} août 1907.

A Monsieur Mourguès, candidat au Conseil général, à Albas

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à venir défendre, contradictoirement avec moi, votre programme à la mairie de Luzech, samedi 3 août, à 8 h. 1/2 du soir.

J'espère que les hommes politiques dont vous vous recommandez voudront bien vous accompagner, et qu'ils feront l'honneur d'exposer publiquement les motifs, sans doute impérieux et puissants, de l'appui bienveillant donné à votre candidature.

Je prends l'engagement d'honneur, au nom de tous mes amis républicains — et cet engagement sera rigoureusement observé — d'obtenir pour vos amis et pour vous, l'attention et la courtoisie la plus parfaite.

Cela étant, j'espère que vous serez exacts au rendez-vous.
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

PENDARIES.

LIMOGNE

Aux électeurs du canton de Limogne

Mes chers amis,

A la campagne de mensonge et de basses calomnies menée contre moi, vous venez de faire la réponse que j'attendais de votre bon sens et de votre justice. Merci.

Honneur aux communes toujours disciplinées de la vallée, mais honneur surtout aux vaillants électeurs de Limogne, de Beauregard, de Vaire qui, d'un coup, se placent à la tête de l'armée républicaine.

Merci à vous tous que rien n'a pu détourner du devoir, ni les promesses, ni les menaces, ni les appels pressants des sénateurs passés à l'ennemi.

Je n'oublierai pas, croyez-le bien, les devoirs que m'impose le nouveau et éclatant témoignage de confiance et de sympathie que je reçois de vous.

Vive la République !

Henri COUDERC,

Conseiller général.

Montcuq

Election contestée

Certains désordres qui se produisirent à Montcuq, dimanche soir, empêchèrent l'excellent M. Boudou, maire de cette commune, d'examiner et de proclamer les résultats complets. La plupart de ces résultats étaient déjà connus. Il ne manquait que ceux de St-Daunès. Comme ils tardaient à venir, les réactionnaires de Montcuq trouvèrent très spirituels d'accuser M. Boudou de les avoir reçus et de refuser de les proclamer. Il y eut un peu de tumulte. Rien n'était plus facile que de réprimer, les réactionnaires ne comptant que pour un très petit nombre. M. Boudou préféra user de patience. Vers onze heures, les résultats arrivèrent, portés par deux gendarmes, et il fut procédé, au milieu d'une vive effervescence, à l'examen du procès-verbal. Tout compte fait, et en présence des nombreuses irrégularités relevées, M. Boudou, bien qu'une faible majorité pût être arithmétiquement attribuée au candidat de Béral, ne crut pas devoir proclamer ce dernier élu, et une note suivie d'une protestation fut jointe au dossier et transmise à la préfecture.

En l'espèce le préfet n'ayant point qualité pour proclamer le candidat Eabre élu et aucune commission n'étant constituée à cet effet, le canton de Montcuq ne sera représenté au Conseil général que lorsqu'il aura pu au conseil d'Etat de statuer.

Le conseil d'Etat va se trouver en présence de la situation suivante : Fabre arithmétiquement élu à deux ou trois voix de majorité absolue, et une protestation portant sur l'ouverture tardive du scrutin, dans une commune (deux heures et demie du soir) et sur un certain nombre d'irrégularités ayant vicié l'élection.

Il y a donc contestation de l'élection et non proclamation du candidat de Béral, qui ne pourra au mois d'août, prendre possession du siège de conseiller général. Le canton de Montcuq ne sera donc pas représenté à l'assemblée départementale.

(La Dépêche)

Marminiac

Adresse de félicitations. — Le comité républicain de Marminiac a transmis les deux télégrammes de félicitations qui suivent :

A M. Filhol, maire et conseiller d'arrondissement de Cassagnes par Frayssinet-le-Gélat : « Le comité républicain de Marminiac envoie à son élu, M. Filhol, conseiller d'arrondissement, ses plus sincères félicitations pour son élection et l'assurance de son dévouement le plus absolu. — Rivalié, président.

A M. de Monzie, Cahors : « Le comité républicain de Marminiac vous adresse ses sincères félicitations pour votre brillante élection et l'assurance de son entier dévouement. — Rivalié, président.

Tour-de-Faure

Fête locale. — Voici le programme : Samedi 3 août. — Salves d'artillerie annonçant la fête, tour de ville en musique, aubade aux autorités ; à 9 heures, grand bal.

Dimanche 4 août. — Réveil par des salves d'artillerie ; à dix heures, tour de ville en musique ; à deux heures, distribution des bouquets ; à trois heures et demie, grandes courses de bicyclettes, trois prix en espèces, course d'honneur prunelle de Bourgogne ; à cinq heures grand bal ; à 9 heures et demie retraite aux flambeaux, illumination du nouvel hôtel de ville ; à dix heures, bal toute la nuit, bataille de confetti.

Lundi 5 août. — Continuation de la fête avec jeux divers.

Les coureurs devront se faire inscrire au Café de la Treille avant trois heures du soir. Le comité ne répond pas des accidents.

Arrondissement de Figeac

Elections cantonales

(Canton de Figeac-Est)

Conseil d'arrondissement

A la suite du ballottage qui s'est produit dimanche dernier dans le canton de Figeac-Est, entre les candidats Conort et Gratacap, l'appel suivant est adressé aux électeurs de ce canton :

« Chers concitoyens,
» La candidature de M. Conort, conseiller d'arrondissement sortant, n'ayant pas réuni, le 28 juillet dernier, la majorité des suffrages exprimés, les soussignés représentants de l'arrondissement du canton Est de la ville de Figeac et des communes, viennent recommander à vos suffrages la candidature républicaine radicale de M. J.-B. Bringué, adjoint au maire de Felzins.

» De tout temps, les vaillantes populations rurales de nos deux cantons ont marché de pair avec la ville de Figeac au cours des luttes politiques. Il n'est pas une élection dans laquelle, unies par un même sentiment de discipline et de concorde, elles n'aient collaboré avec elle au triomphe des idées sincèrement démocratiques dont nous nous réclamons.

» La ville de Figeac se trouvant représentée au conseil général, vous avez admi depuis plusieurs années que nos campagnes seraient à leur tour représentées au conseil d'arrondissement.

» Aussi les soussignés, croient répondre à votre désir et obéir à leur devoir politique en vous priant de porter votre choix sur M. Bringué.

» Dernier est connu de vous. Son dévouement à la cause républicaine qu'il a toujours bien servie, son adhésion de la première heure à notre programme de réformes politiques, économiques et sociales, vous sont un sûr garant de sa fidélité aux principes que nous défendons.

» Citoyens,

» Aux urnes et pas d'abstentions !

» L. Bécaus, député du Lot ; F. Longpuech, conseiller général ; docteur F. Pezet, maire de Figeac ; Delclaux, maire de Cazac ; Gaubert, maire de Viazac ; Gratacap, maire de St-Félix ; Gratacap, maire de Montredon ; Lacarière, maire de St-Perdoux ; Lancelot, maire de Lantillac ; Latapie, maire de Felzins, Rayssac, maire de Lunan ».

Cahors

Distribution de prix. — La distribution des prix à nos écoles communales, aura lieu lundi prochain 5 août, à l'école des garçons.

La foire. — Les grands travaux des moissons ont empêché notre foire d'être bien importante.

Voici les cours pratiqués :
Œufs, 75 à 80 cent. la douzaine.

Volailles jeunes, 1 fr. 10 à 1 fr. 20 ; volailles vieilles, de 80 à 90 centimes ; canards, 80 à 90 cent. le tout le demi-kilo.

A la Halle : Blé, de 19 fr. 25 à 20 fr. ; avoine, de 9 fr. 50 à 10 francs ; maïs, de 13 francs à 14 francs, le tout l'hectolitre.

Boucherie : Veau, de 90 centimes à 1 franc ; moutons, 85 à 95 cent. le kil. ; poids vif.
Porcelets, de 20 à 45 fr. la pièce, suivant grosseur et âge.

Saint-Céré

Contributions directes. — Le contrôleur des contributions directes se rendra le 8 août courant à 8 heures du matin, à la mairie, afin de constater le changement à opérer pour la confection des rôles des contributions directes de 1906.

Le contrôleur rédigera, de concert avec le maire et les répartiteurs, les états des changements concernant les contributions personnelles mobilières des portes et fenêtres, etc.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Mlle Naudy, professeuse à l'Ecole primaire supérieure de Foix, est nommée directrice de l'Ecole primaire supérieure de Gourdon.

Gramat

Gendarmerie. — M. Gissol, chef de la brigade de gendarmerie de Lavardac (Lot-et-Garonne) est nommé maréchal des logis à Gramat, en remplacement de M. Bouhaleins, nommé maréchal des logis à Figeac.

Ces mutations prendront date du 5 août prochain.

Tombé d'une voiture. — Un accident sans gravité est arrivé à M. Terrade, au service de M. Oriac Cassagne, voiturier à Gramat.

M. Terrade, venant de Couzou sur un charriot, a fait une chute provoquée par un fort cahot du véhicule montant sur une pierre.

Dans sa chute, M. Terrade s'est fait une blessure à l'oreille et un trou à la tête.

Quelques jours de repos remettront le blessé.

Four du 28 juillet. — Le travail des moissons avait retenu chez eux nombre de paysans ; néanmoins la foire a présenté une certaine animation. On constate une forte hausse sur les bœufs gras.

Voici quelques cours :

Bœufs gras, de 39 à 43 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 850 à 1.000 fr. la paire ; vaches grasses, de 35 à 39 fr. les 50 kilos ; vaches de travail, de 600 à 800 fr. la paire ; bouvillons, de 450 à 550 fr. la paire ; veaux de lait, 0 fr. 90 le kilo.

Moutons. — Vente calme. Agneaux d'élevage, de 15 à 20 fr. la pièce ; brebis, de 24 à 26 fr. la pièce ; agneaux, de 8 à 12 fr. la pièce.
Halle aux grains. — Blé-froment, de 18 fr. 50 à 19 fr. l'hectolitre ; avoine, 10 fr. 50 le sac.

Volaille. — Poulets de grain, 1 fr. 15 le demi-kilo ; canards, 75 centimes le demi-kilo ; les œufs, de 75 à 80 centimes la douzaine.

Laine en suint, de 65 à 70 centimes le demi-kilo.

Marché aux porcs. — Vente très active. Pas de porcs gras. Nourraux, de 28 à 35 fr. la pièce ; porcelets, de 25 à 30 fr. la pièce.
Pas de vols, pas d'accidents.

Souillac

Accident. — M. Tocaben scieur de long, occupé à abattre des arbres à Lacave, vient d'être victime d'un assez grave accident.

En déplaçant une pièce de bois, un faux mouvement l'a projeté en arrière, sur le taillant d'une hache qui se trouvait malencontreusement à proximité et il a reçu à la jambe droite une blessure d'environ 25 centimètres de longueur et d'une certaine profondeur. Des témoins de l'accident l'ont transporté à son domicile à Souillac, où il a reçu les soins d'un médecin.

Etat civil du mois de juillet. — Naissances : Jeanne-Pétronille Rougié, Henriette Delpuch, Marie-Hélène Mouraud.

Publications de mariage : Pierre Espitalié, boucher, rue de la Halle et Berthe Léonard, sans profession à Cazouls (Dordogne).

Décès : Jean Mispoulet, cultivateur, 77 ans, route Nationale, Marie-Hélène Mouraud, 1 jour, place Laborie ; Jeanne Grafoillère, épouse Louis Delpuch, sans profession, 41 ans, rue de Juillet.

NOTRE VOISIN

Lot-et-Garonne

FUMEL

Fête de l'Union Compagnonnique et de la Société protectrice des apprentis

Nous apprenons avec plaisir que notre excellente musique des Sapeurs-Pompier prêterait son gracieux concours à la distribution des récompenses qui doit avoir lieu dimanche prochain à 4 heures 1/2.

Nous rappelons que la distribution des prix aux élèves des cours professionnels et à ceux du cours municipal de dessin sera précédée d'un banquet. Ce banquet présidé par M. Jacquin, Directeur des Usines, président d'honneur de la Société des Apprentis, sera servi à midi au siège social de ces sociétés rue Waldeck-Rousseau.

Bulletin Financier

Paris, 31 juillet

La liquidation s'opère dans de très bonnes conditions, les positions à reporter étant très peu chargées et les capitaux abondants.

Le marché, ferme au début, s'alourdit en séance fâcheusement impressionné par une nouvelle baisse du Rio-Tinto qui termine à 1976 contre 1995 hier.

La Rente française se représente à 95,10.
Les fonds russes sans changements notables s'inscrivent : le 5 0/0 nouveau à 87,05 ; le 3 0/0 1891 à 60,40 et le Consolidé à 73,85.

L'Extérieure espagnole est lourde à 92,05.
L'Italien est stationnaire à 101,95 et le Turc à 95.

Les Etablissements de Crédit sont calmes : la Banque de Paris à 1453 ; le Comptoir d'Escompte à 688 ; le Crédit Lyonnais à 1165 et le Crédit Foncier à 655.

Les chemins français sont résistants : le Lyon à 1346 ; le Nord à 1750 et l'Orléans à 1356.
Les obligations 5 0/0 hypothécaires du chemin de fer de Goyaz, favorisées par les demandes des portefeuilles, s'inscrivent à 453 fr. On semble vouloir déjà escompter le prochain détachement de leur coupon semestriel.

On enregistre de bonnes demandes de la part des portefeuilles en actions de la société « Auto Transports » aux environs de 123 francs. Le réseau de cette compagnie qui doit desservir le département de Seine-et-Oise, vient d'être amorcé par le Service de Ruel-St-Cloud par Evryval, qui est en exploitation depuis quelques jours. Les recettes de ce service dépassent déjà toutes les prévisions.

L'action Bœ-Auer poursuit vivement sa reprise à 730 fr.

De l'arthritisme à la paralysie...

Il n'y a qu'un pas, plus ou moins grand suivant les cas, mais on a remarqué depuis longtemps que les arthritiques étaient prédisposés à la paralysie. L'arthritisme, rhumatisme, goutteux ou migraineux devient souvent artério-scléreuse et marche alors à grands pas vers la paralysie. C'est donc longtemps à l'avance qu'il faut prévoir les impotences fatales de la vieillesse, et les éviter par le moyen suivant : manger peu (et jamais de viande le soir) et prendre chaque jour son Sel de Vittel. La boîte pour traitement de 20 jours est envoyée contre mandat de 3 fr. 15 adressé à M. J. Boillot, 20, rue Geoffroy l'Asnien, Paris. A Cahors pharmacie Fournier.

LES VARICES

L'Extrait de Virginie Nyrdahl guérit les varices, quand elles sont récentes ; il les amoëtre et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit, et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon 4 fr. 50 franco Nyrdahl, 20, rue de la Rochefoucauld, Paris. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon, la signature de garantie Nyrdahl.

Le véritable SEL VICHY-ÉTAT est le seul extrait des célèbres sources de l'ÉTAT. 10 cent le paquet, dose pour 1 litre d'eau. Bios exigés de Pharmacies le SEL VICHY-ÉTAT.

(A suivre)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 20

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

« Si Modeste aimait quelqu'un du Havre, elle aurait tremblé hier, dit Mme Latournelle, son amant est donc ailleux. »

« Elle a juré, dit le notaire, ce matin, à sa mère et devant Dumay, qu'elle n'avait échangé ni regard ni parole avec une qui vive... »

« Elle aimerait donc à ma manière ? dit Butscha. »

« Et comment donc, aimes-tu, mon pauvre garçon ? demanda Mme Latournelle. »

« Madame, répondit le petit bossu, j'aime à moi tout seul, à distance à peu près comme d'ici aux étoiles... »

« Et comment fais-tu, grosse bête ? dit Mme Latournelle en souriant. »

« Ah ! madame, répondit Butscha, ce que vous croyez une bosse est l'étui de mes ailes. »

« Voilà donc l'explication de ton cachet ! s'écria le notaire. »

« Le cachet du clerc était une étoile sous laquelle se lisaient ces mots : Fulgens, scquar (brillante, je te suivrai), la devise de la maison des Chastillonnet. »

« Une belle creature peut avoir autant de défiance que la plus laide, dit

Butscha comme s'il se parlait à lui-même. Modeste est assez spirituelle pour avoir tremblé de n'être aimée que pour sa beauté !

Les bossus sont des créations merveilleuses, entièrement dues d'ailleurs à la Société ; car, dans le plan de la Nature, les êtres faibles ou mal venus doivent périr. La courbure ou la torsion de la colonne vertébrale produit chez ces hommes, en apparence disgraciés, comme un regard ou les fluides nerveux s'amassent en de plus grandes quantités que chez les autres, et dans le centre même où ils s'élaborent, où ils agissent, d'où il s'élancent ainsi qu'une lumière pour vivifier l'être intérieur. Il en résulte des forces, quelquefois retrouvées par magnétisme, mais qui le plus souvent se perdent à travers les espaces du Monde Spirituel. Cherchez un bossu qui ne soit pas doué de quelque faculté supérieure, soit d'une gaité spirituelle, soit d'une méchanceté complète, soit d'une bonté sublime. Comme des instruments que la main de l'Art ne réveille jamais, ces êtres privilégiés sans le savoir vivent en eux-mêmes comme vivait Butscha, quand ils n'ont pas sous leurs forces si magnifiquement concentrées, dans la lutte qu'ils ont soutenue, à l'encontre des obstacles pour rester vivants. Ainsi s'expliquent ces superstitions, ces traditions populaires auxquelles on doit les gnomes, les nains éfrayants, les fées

differmes, toute cette race de bouteilles, à dit Rabelais, contenant élixir et baumes rares.

Donc, Butscha devina presque Modeste. Et, dans sa curiosité d'amant sans espoir, de serviteur toujours prêt à mourir, comme ces soldats qui, seuls et abandonnés, criaient dans la neige de la Russie : *Vive l'empereur !* il médita de surprendre pour lui seul le secret de Modeste. Il suivit d'un air profondément soucieux ses patrons quand ils allèrent au Châlet, car il s'agissait de dérober à tous ces yeux attentifs, à toutes ces oreilles tendues, le piège où il prendrait la jeune fille. Ce devait être un regard échangé, quelque tressaillement surpris comme lorsqu'un chirurgien met le doigt sur une douleur cachée. Ce soir-là Gobenheim ne vint pas, Butscha fut le partenaire de Dumay contre M. et Mme Latournelle.

Pendant le moment où Modeste s'absentait, vers neuf heures, afin d'aller préparer le coucher de sa mère, Mme Mignon et ses amis purent causer à cœur ouvert ; mais le pauvre clerc abattu par la conviction qui l'avait gagné, lui aussi, parut étranger à ces débats autant que la veille l'avait été Gobenheim.

« Eh bien ! qu'as-tu donc, Butscha ? s'écria Mme Latournelle étonnée, on dirait que tu as perdu tous tes parents... »

Une larme jaillit des yeux de l'enfant

abandonné par un matelot suédois, et dont la mère était morte de chagrin à l'hôpital.

« Je n'ai que vous au monde, répondit-il d'une voix troublée, et votre compassion est trop religieuse, pour que je la perde jamais, car jamais je ne démentirai vos bontés. »

Cette réponse fit vibrer une corde également sensible chez les témoins de cette scène, celle de la délicatesse.

Chemin de fer d'Orléans

Exposition Maritime de Bordeaux

Billets d'aller et retour collectifs de famille à prix très réduits pour Bordeaux.

A l'occasion de l'Exposition Maritime de Bordeaux et pendant toute sa durée,

Il est délivré aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour collectifs de famille de toute station du réseau à Bordeaux (Bastide ou St-Jean).

Les billets dont il s'agit comportent les réductions suivantes sur les prix du tarif général :

Pour les 3 premières personnes... 33 0/0
 Pour la 4^e personne... 50 0/0
 Pour la 5^e personne et les suivantes 75 0/0

Toutefois, la réduction globale offerte par ces billets ne pourra dans aucun cas dépasser 50 0/0

Validité: 10 jours, à compter du jour de départ, avec faculté de prolongation à deux reprises de 5 jours, moyennant supplément.

RELIGIEUSE, donne secret pour guérir enfants urinant au lit.
 Ecr. Maison Buret, à Nantes.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
 Successeur de BAKER
 75, Boulevard Gambetta
 Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
 DIPLOMÉ
 DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
 DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
 EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
 M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
 IL GARANTIT SON TRAVAIL
 ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT

(SERVICE D'ÉTÉ 1907)

De Paris à Toulouse par Cahors

	17	5 (1)	121	23 (3)	35	1125
	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} class.		1 ^{re} class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Orsay) dép.	2 45s.	10 15	7 > s.	8 36	10 51a.	—
PARIS (Aust.) dép.	2 49	10 24	7 9	8 45s.	11 4	—
PARIS (Aust.) arr.	4 45	4 27m.	12 53m	2 45s	8 58	—
LIMOGES dép.	3 16	4 36	12 59	2 45s	9 28	—
LIMOGES arr.	6 20	6 28	2 28	4 34	12 23	—
BRIVE... arr.	6 45	7 > s.	2 41	4 50	1 12	7 15
Gignac-Cressensac.	7 21	—	—	—	1 47	7 53
SOULLAC { arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	8 13
SOULLAC { dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	8 28
CAZOULES... dép.	7 53	—	—	—	2 18	8 37
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	8 53
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	9 5
GOROURD... arr.	8 31	8 8	—	5 53	2 56	9 17
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	9 27
Déagnac	8 51	—	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	10 2
Espère	9 22	—	—	—	3 47	10 12
CAHORS. (arrivée)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	10 23
CAHORS. (départ)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	10 23
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 18	10 33
Cieurac	10 5	—	—	—	4 34	10 43
Labenne	10 12	—	—	—	4 42	10 53
Causade	10 45	9 35	—	7 18	5 17	11 9
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	11 19
TOULOUSE... arr.	12 13	10 49s.	6 5	8 38	7 51	11 58

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4)	16 (2)	1149-1128	1132 (*)	4	122	1136	700
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE... d.	1 > s.	2 49s.	3 18s.	5 45s.	8 45s.	11 37 s.	9 35 m.	5 45 m.
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 34	12 27 m.	10 53	7 15
Causade	—	4 1	5 20	8 36	9 57	—	11 33	7 56
Labenne	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 38
Cieurac	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 47
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	8 59
CAHORS... (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 35	1 23	12 42	9 7
CAHORS... (dép.)	2 49	4 50	7 6	5 47 m.	10 40	1 27	12 42	9 7
Espère	—	—	7 19	6 1	—	—	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 17	—	—	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 47	6 33	—	—	—	10 7
Déagnac	—	—	7 56	6 42	—	—	—	10 16
Saint-Clair	—	—	8 6	6 53	—	—	—	10 25
GOROURD... arr.	—	—	8 21	7 10	11 22	—	—	10 40
Nozac	—	—	8 30	7 19	—	—	—	10 48
Lamothe-Fénelon	—	—	8 39	7 29	—	—	—	10 57
CAZOULES... arr.	—	—	8 53	7 44	—	—	—	11 9
SOULLAC... (a.)	3 47	5 52	9 1	7 52	11 43	—	—	11 17
SOULLAC... (d.)	3 48	5 56	9 7	8 3	11 46	—	—	11 22
Gignac-Cressensac.	—	—	9 30	8 35	—	—	—	11 47
BRIVE... (a.)	4 23	6 31	10 7	9 6	12 22m.	2 58	—	12 15
BRIVE... (d.)	4 27	7 6	—	—	12 29	3 4	—	12 47
PARIS (A.) arr.	11 57m.	4 36m.	—	—	8 47	10 32	—	10 46
PARIS (O.) arr.	12 5	4 45	—	—	8 56	10 41	—	10 55

De Cahors à Libos

	6	12	7 28	12 48	6 52
	12	7 50	7 50	1 2	7 7
CAHORS... dép.	6 12	7 28	12 48	6 52	—
Merouès	6 26	7 50	—	1 2	7 7
Douelle (Arrêt)	6 30	—	1 6	1 6	7 11
Parac	6 37	8 9	1 13	1 13	7 20
Luzach	6 43	8 22	1 19	1 19	7 27
Castelfranc	6 56	8 46	1 31	1 31	7 43
Prayssac (Arrêt)	6 59	—	1 34	1 34	7 46
Puy-l'Evêque	7 8	9 11	1 42	1 42	7 58
Duravel	7 15	9 25	1 49	1 49	8 6
Soturac-Touzac	7 23	9 37	1 57	1 57	8 14
Fumel	7 33	10 2	2 6	2 6	8 27
LIBOS	7 39	10 9	2 12	2 12	8 33
PARIS (Orsay)	10 55	—	4 45m	4 45m	8 43

De Libos à Cahors

	7 50s.	10 51	7 20
	7 25	3 17	9 9
PARIS (Orsay)	7 50s.	10 51	7 20
LIBOS... dép.	7 25	3 17	9 9
Fumel	7 34	3 24	9 15
Soturac-Touzac	7 44	3 34	9 25
Duravel	7 51	3 41	9 32
Puy-l'Evêque	7 58	3 48	9 39
Prayssac (Arrêt)	8 5	3 55	9 46
Castelfranc	8 10	4	9 51
Luzach	8 21	4 10	10 1
Parac	8 30	4 18	10 9
Douelle (Arrêt)	8 35	4 23	10 14
Merouès	8 40	4 28	10 19
CAHORS... Arr.	8 52	4 40s.	10 31s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) dép.	8 36s.	10 15	10 15m
St-Denis-près-Martel	5 46	10 7	1 52
Vayrac	5 54	10 35	2 1
Bétaillé (arrêt)	5 58	—	2 5
Puybrun	6 6	11 8	2 13
Bretenoux-Biars	6 18	11 20	2 23
Port-de-Gagnac	6 25	—	2 30
Laval-de-Cère	6 35	—	2 38
Lamativie	6 55	—	2 58
Siran	7 11	—	3 14
La Roquebrun	7 26	—	3 31
AURILLAC... arrivée	8 5	—	4 11

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson... dép.	6 38	11 1	3 30	7 30
Sarlat	6 47	7 36	12 1	4 47
Cazoules	7 28	—	12 41	5 31
Souillac	7 56	10 25	12 54	6 2
Le Pigeon	8 10	10 56	1 8	6 17
Baladon... Arrêt	8 14	—	1 12	6 21
Martel	8 21	11 28	1 20	6 29
St-Denis-p.-M. ar.	8 31	11 45	1 30	6 40

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

	5h 4	6h 47	12h 46	3h 48	12h 25
TOULOUSE dép.	5h 4	6h 47	12h 46	3h 48	12h 25
CAPDENAC arr.	9 5	10 17	3 50	8 35	6 32
FIGEAC dép.	10 8	10 32	4 15	8 54	4 35
FIGEAC arr.	11 1	10 44	4 28	9 9	4 55
Le Pournel	11 45	—	—	9 34	8 22
Assier	12 15	11 7	4 56	9 46	8 35
Gramat	12 55	11 26	5 16	10 7	3 51
Rocamadour	1 26	11 37	5 27	10 19	9 25
Montvalent	1 57	—	5 42	10 35	4 27
St-Denis-p. ar.	2 12	11 58	5 52	10 45	4 42
Martel (dép.)	2 26	12 12	5 58	10 49	4 48
Quatre-Routes	2 44	12 9	—	10 58	5 12
Turenne	3 12	—	6 16	11 8	5 39
BRIVE... ar.	3 59	12 47	7 6	11 43	6 19
PARIS (Orsay) ar.	—	10 55	4 45	8 43	—

De Sarlat à Gourdon

SARLAT... dép.	9 12	1 29	8 31
Carsac	9 23	1 44	8 42
Grolejac	9 31	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 36	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 43	—	9 1
GOROURD	9 52	2 17	9 9

De Gourdon à Sarlat

GOROURD... dép.	7 36	11	5 37
Payrignac (arr.)	7 44	—	5 45
St-Cirq-Madelon	7 51	11 15	5 52
Grolejac	7 56	11 25	5 57
Carsac	8 6	11 39	6 8
SARLAT... arr.	8 17	11 53	6 19

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

	10h 15	8h 36	10h 51
PARIS (Orsay) dép.	10h 15	8h 36	10h 51
BRIVE... dép.	6 42	4 41	12 53
Turenne	7 7	—	1 18
Quatre-Routes	7 15	—	1 28
St-Denis-près-Martel	7 23	—	1 36
Martel (dép.)	7 27	—	1 42
Montvalent	7 39	—	1 56
Rocamadour	7 56	—	2 15
Gramat	8 8	—	2 30
Assier	8 27	—	2 51
Le Pournel	8 36	—	3 1
FIGEAC	8 55	—	3 21
CAPDENAC... arr.	9 6	—	3 32
FIGEAC... dép.	9 14	—	4 12
TOULOUSE... arr.	12 23	—	8 34

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
 DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
 de la Société Française de Tempérance de la Croix-Bleue
 du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
 des Associations des Anciens Elèves :
 de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
 DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURS DE LA SEINE,
 du Lycée Fénelon et du Lycée Mollère
 de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

</